



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 35278

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des personnels administratifs du ministère de l'équipement. Actuellement la rémunération globale de ces personnels est inférieure, à travail égal, de près de 30 % à celle des personnels de niveau B de la catégorie technique équivalente. Face à cette inégalité de traitement, profondément injuste, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour une revalorisation et une reconnaissance des qualifications de ces personnels.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2000 prévoit deux mesures importantes qui permettent d'améliorer sensiblement les conditions de rémunérations des agents de catégorie B administrative. Il s'agit d'une part d'augmenter de 20 % en moyenne le régime indemnitaire des secrétaires administratifs des services déconcentrés. Cette mesure concerne 3 760 agents. Par ailleurs, les possibilités de promotion prévues par le protocole Durafour pour le corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés et d'administration centrale seront améliorées en permettant de prononcer 218 promotions pour l'accès aux grades de secrétaires administratifs de classe supérieure et de classe exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35278

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5706

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1662